

Sunnikan Consulting agit contre la corruption sous toutes ses formes. Notre société met en place une politique anti-corruption de tolérance zéro afin de permettre des relations entre partenaires basées uniquement sur le mérite de l'offre.

Les valeurs qui nous animent nous imposent de partager notre politique avec nos partenaires.

## 1 Définition de la corruption

*"La corruption est une rétribution illicite ou tout autre comportement à l'égard des personnes investies de responsabilité dans le secteur public ou le secteur privé, qui contrevient aux devoirs qu'elles ont en vertu de leur statut d'agent d'État, d'employé du secteur privé, d'agent indépendant ou d'un autre rapport de cette nature et qui vise à procurer des avantages indus de quelque nature qu'ils soient, pour eux-mêmes ou pour un tiers"* (Groupe multidisciplinaire sur la corruption (GMC) - Conseil de l'Europe, 04 novembre 1999).

La corruption telle que nous la définissons dans cette politique comprend les pots-de-vin, le trafic d'influence, l'extorsion ou les sollicitations et le blanchiment des recettes de ces pratiques.

## 2 Objectif de cette politique

L'objectif pour Sunnikan Consulting de cette politique est de :

- définir face à la corruption nos responsabilités,
- prévenir la corruption dans le cadre de nos activités au niveau national et international avec des tiers,
- protéger sa réputation en présentant la fraude, la corruption et les autres comportements répréhensibles afin d'assurer les bonnes pratiques de travail.

## 3 Engagements

Sunnikan se conforme à la Convention des Nations Unies Contre la Corruption ainsi qu'aux lois en vigueur dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités.

Sunnikan s'engage à ce que ses activités soient exemptes de toute corruption.

Sunnikan s'engage :

- à promouvoir la transparence dans ses activités,
- à prévenir l'usage impropre de la réglementation pouvant favoriser la corruption,
- à faciliter la communication des plaintes ou suspicions de corruption,
- à révéler tout acte ou tentative d'acte de corruption face à la loi,
- à protéger tout salarié divulguant tout acte ou tentative d'acte de corruption.

## 4 Formation

Afin de permettre une action collective pour combattre la corruption, Sunnikan Consulting forme ses collaborateurs sur leurs responsabilités à ce sujet.

|               | Nom               | Fonction | Date       | Signature                                                                             |
|---------------|-------------------|----------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Validée par : | Georges<br>MARTIN | Gérant   | 26.01.2015 |  |